

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 12 OCTOBRE 2020
A 18H 30 à la SALLE DES FETES

Présents : Mme BONNELLY, M. DEBROAS, Mme BELLANDE, M. BORDE, Mme BRAZARD, Mme MALIVEL, M. CHOMETTE, M. JEAN, M. TRIBOLLET, M. BERGERON. M. CHOMETTE, M. CHEMIN

Absents excusés : Mme THIERRY pouvoir à Mme BERNARD, M. DEVAUX pouvoir à Mme BELLANDE

Absente : Mme GRAS

Mme le Maire remercie les conseillers ainsi que l'assistance. Le compte-rendu du 28 septembre 2020 est approuvé après une précision par M. DEBROAS sur le point 8.

1/ ACHAT DE LA MAISON DE M. Jacques BIANCIOTTO SECTION BN N° 39

Comme convenu et suite à la visite de samedi de la maison de M. Jacques Bianciotto, Mme le Maire propose que la commune de Roussillon achète cette maison pour créer un logement social et éviter la création d'un logement saisonnier à l'étage et un commerce au rez-de-chaussée.

Le service des domaines de la Direction départementale des Finances Publique de Vaucluse est venue sur place le 24 septembre. Il fixe à 176 400 € la valeur vénale pour 84 m² de surface totale de plancher.

Mme Comte qui hérite de cette maison a reçu une proposition à 200 000 € orale et le justificatif écrit de cette proposition d'achat n'a pas été fourni au conseil municipal. Un débat s'engage sur le montant des travaux qui seront nécessaire à réaliser avant de la mettre en location. Pour le moment aucune évaluation a été faite. On recherchera toutes les aides possibles pour la restauration. Mme le Maire passe au vote, 13 pour l'acquisition de cette maison et 1 contre M. Marc Jean.

2/ APPROBATION DE L'EMPRUNT POUR ACHAT DE LA MAISON

Pour faire cette acquisition il est nécessaire de prévoir la réalisation d'un emprunt, 3 organismes bancaires ont été consulté. A ce jour il y a 2 réponses pour un prêt de 200 000 € sur 20 ans à taux fixe :

	CREDIT AGRICOLE	CAISSE EPARGNE
Frais de dossier	200 €	500 €
Taux fixe	0.79%	0.90%
Echéances constantes	10 850.16 €	10 971.80 €

Les conseillers décident à l'unanimité de retenir la proposition du crédit agricole sous réserve d'avoir une meilleure proposition de la caisse des dépôts.

3/ DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET MAIRIE

Gérard DEBROAS présente la décision modificative du budget mairie :

SECTION DE FONCTIONNEMENT Virement de crédit

N°	ARTICLE	DIMINUTION	AUGMENTATION
6574	SUBVENTION LES GAZELLES		300 €
6188	FRAIS DIVERS	300 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT Virement entre les opérations

N°	OPERATION	DIMINUTION	AUGMENTATION
238	FONTAINE DES NAIADES	30 000 €	
239	AQUISITION IGN	90 000 €	
235	JARDIN ENFANTS		36 200 €
237	LOGEMENT ANCIEN BUREAU POSTE		56 700 €
149	TRAVAUX SENTIER DES OCRES		27 100 €
	TOTAL	120 000 €	120 000 €

SECTION INVESTISSEMENT Nouvelle opération

DEPENSES		RECETTES	
MAISON BIANCIOTTO	200 000 €	EMPRUNT	200 000 €

Les services de la trésorerie demandent de passer des écritures sur les articles 2031 (études), s'ils sont suivis de réalisations. Il faut faire des écritures patrimoniales. Il n'y aura aucune incidence financière ce sont seulement des opérations patrimoniales.

INVESTISSEMENT

	crédits ouverts
D 1311 : Etat et établst. nationaux	22 107.40 €
D 202 : Frais doc. urbanisme, numérisat°	63 545.96 €
D 2116-223 : TRAVAUX CIMETIERE	1 194.00 €
D 2131-227 : RESTAURATION EGLISE	30 675.00 €
D 2151 : VESTIAIRE + SALLE POLYVALENTE	6 314.97 €
D 2151-230 : VIDEO PROTECTION	4 200.00 €
D 2151-231 : SIGNALITIQUE	5 548.32 €
D 2151-234 : MUR PLACE CAMILLE MATHIEU	35 234.16 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales	168 819.81 €
R 1321 : Etat & établ.nationaux	22 107.40 €
R 2031 : Frais d'études	63 545.96 €
R 2031 : VESTIAIRE + SALLE POLYVALENTE	6 314.97 €
R 2031-223 : TRAVAUX CIMETIERE	1 194.00 €
R 2031-227 : RESTAURATION EGLISE	30 675.00 €
R 2031-230 : VIDEO PROTECTION	4 200.00 €
R 2031-231 : SIGNALITIQUE	5 548.32 €
R 2031-234 : MUR PLACE CAMILLE MATHIEU	35 234.16 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales	168 819.81

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la décision modificative

4/ APPROBATION DE LA CHARTE DEONTOLOGIQUE DES ACHATS DE FOURNITURES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES DE LA COMMUNE DE ROUSSILLON

Les Conseillers municipaux ont pris connaissance du projet de charte déontologique des achats de fournitures et de prestations de services de la commune. Ils l'approuvent à l'unanimité. Ce document sera diffusé à tous les élus et agents communaux.

5/ CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE STAGIAIRE POUR LE SERVICE TECHNIQUE A TEMPS COMPLET A COMPTER DU 01/11/2020

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique stagiaire à temps complet à compter du 01/11/2020 pour le service technique. Il s'agit de remplacement de personnes parties et non de créations supplémentaires de poste.

6/ CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE STAGIAIRE POUR LE SERVICE POLICE MUNICIPALE A COMPTER DU 01/11/2020

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique stagiaire à temps complet à compter du 01/11/2020 qui sera affecté au service police municipale comme ASVP (agent de surveillance sur la voie publique). Il s'agit de remplacement de personnes parties et non de créations supplémentaires de poste

7/FIXATION DES TARIFS POUR LA VENTE DES CAVEAUX

La société AMIC n'a pas eu temps de finir l'évaluation Mme le Maire retire le point de l'ordre du jour.

8/ DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Mme le Maire expose que la ministre des Armées demande que le conseil municipal désigne un interlocuteur ou interlocutrice appelés correspondant défense.

Les correspondants défenses remplissent plusieurs rôles essentiels de sensibilisation des citoyens aux questions de défense et de diffusion de l'esprit de défense dans les communes. Ils sont aussi une source d'informations sur l'actualité de défense et les modalités d'accès aux emplois civils et militaires de la Défense. Relais utile aussi sur le parcours citoyen ; les différents engagements dans les armées ouvertes aux plus jeunes, ils jouent également un véritable rôle pédagogique sur le devoir de mémoire.

-M. Alain DEVAUX arrive à 19h 10. Il était allé à une réunion du CCFF au Thor.

Mme le Maire continue ses explications, cette personne sera le point de contact privilégié pour vos administrés et pour les autorités militaires du département sur les questions de défense. Elle propose M. DEVAUX. Les conseillers municipaux désignent alors, à l'unanimité, M. Alain DEVAUX, comme correspondant défense pour notre Commune.

9/ ADHESION AU SEDEL EAU

Mme le Maire rappelle que la commune de Roussillon adhère au SEDEL énergie par l'intermédiaire du Parc Naturel Régional du Luberon mais pas encore au SEDEL Eau.

Elle commente un document qu'elle a reçu qui mentionne toutes les économies réalisées par la commune grâce à l'accompagnement par le SEDEL énergie

Elle précise que le cout de l'adhésion est de 2.1€ par habitant pour le Sedel energie et de 2.4€ pour Sedel eau + énergie.

Un diagnostic eau par le Sedel et une mise en application des prescriptions optimiseraient la consommation de moins 25%. Après toutes ces explications les conseillers Je vous propose que la commune de Roussillon adhère au SEDEL EAU + ENERGIE à compter du budget 2021

10/SUBVENTION à l'ASSOCIATION DES GAZELLES 2020

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le versement d'une subvention de 300 € à la l'association des Gazelles pour 2020 avant la fin de l'année.

11/ OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME) A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS d'APT LUBERON

La loi ALUR prévoit dans son article 136 que la communauté de communes ou d'agglomération devient compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme

Toutefois, les communes peuvent s'opposer à la mise en œuvre de la disposition de transfert automatique de la compétence urbanisme si, dans les trois mois précédant le terme, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y oppose entre le 01 octobre et le 31 décembre 2020

Il apparait particulièrement inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence urbanisme, qui permet aux communes et aux conseils municipaux de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie, en fonction des spécificités locales, d'objectifs particuliers, de préservation patrimoniale ou naturelle, et selon des formes urbaines qui peuvent différer d'une commune à l'autre.

Un débat s'engage, à terme M. Le Préfet risque de l'imposer. Pour le moment les conseillers municipaux s'opposent à l'unanimité au transfert de compétence de PLU à la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon

12/ INDEMNITE POUR LES ELUS REMPLISSANT DES MISSIONS AU SERVICE DE LA COMMUNE

La loi permet d'indemniser les élus qui remplissent des missions au service de la commune. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité l'application conformément à la réglementation le taux des indemnités de kilomètres pour les véhicules, de fixer à 15 € le taux de remboursement des repas et à 60 € celui d'une nuit à l'hôtel avec petit déjeuner.

Après un tour de table, le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre les chèques cadeaux de fin d'année pour le personnel auprès du groupement commercial du pays d'Apt.

Mme le Maire donne une information sur la recherche par la ministre de la Justice d'un terrain ou d'un bâtiment pour la création d'une unité fermée, pour recevoir des filles de 12 à 15 ans avec à la clef 28 emplois de créer. La ville de Vedène est très intéressée. Le président de Région aurait souhaité la création dans le pays d'Apt.

Mathieu Bergeron demande des informations sur le site, un débat s'engage, il en résulte la programmation d'une réunion avec tous les intervenants.

La séance est levée à 20h 20mm